



Affiche exposant l'appel à l'insurrection du Colonel Rol-Tanguy, commandant pour la région parisienne des FFI et membre du PCF (17 août 1944).

ORDRE DU COMMANDANT DE LA REGION DE PARIS DES FORCES FRANÇAISES DE L'INTERIEUR

En exécution des ordres du Comité d'Action Militaire (C.O.M.A.C.), du Conseil National de la Résistance (C.N.R.),

Et en accord avec les décisions du COMITÉ PARISIEN DE LA LIBÉRATION (C.P.L.),

Le Commandant de la Région de Paris des Forces Françaises de l'Intérieur ordonne :

1. Tous les Français et Françaises valides doivent se considérer comme mobilisés. Ils doivent rejoindre immédiatement les formations F.F.I. ou les Milices Patriotiques de leur quartier ou de leur usine.

2. Les formations ainsi constituées doivent :

S'armer par tous les moyens, en particulier en récupérant le matériel des soldats ennemis ;

Attaquer l'ennemi partout où il se trouvera, dans la rue, dans ses locaux ;

Attaquer ses postes de garde, ses véhicules, ses dépôts de carburant ;

S'emparer de ses dépôts de ravitaillement ;

Protéger les services publics (eau, gaz, électricité) contre toute tentative de destruction de l'ennemi.

Parisiens ! Vous resterez fidèles à votre passé de gloire.
Redoublez d'efforts.

Général DE GAULLE (le 14-1944).

FRANÇAIS ! DEBOUT, TOUS AU COMBAT !
La victoire est proche !

Affiche, 17 août 1944 © Musée de la Libération de Paris

<https://museemrjmoi.com>